

# *Charte Groupement U15/U16/U18*

## *Clisson-Boussay - Gétigné*

### **MOT D'ORDRE : « EQUITE »**

#### **\* Engagement des Clubs :**

- Chaque joueur du groupement reste licencié dans son club.
- La ou les équipes du groupement devront obligatoirement être représentées par des dirigeants des 3 clubs.
- Chaque club s'engage à mettre à disposition les mêmes moyens matériels à l'éducateur et aux dirigeants lors des entraînements et matchs.
- Les entraînements s'effectueront dans les 3 clubs du groupement et les matchs auront lieu simultanément sur les 3 clubs à domicile.
- Chaque club à la charge d'organiser chaque rencontre prévue sur son terrain :
  - Prévoir des arbitres.
  - Prévoir des barmans.
  - Prévoir la collation d'après matchs pour les joueurs.
  - Recevoir comme il se doit les adversaires et arbitres avec le plus grand fairplay.
- Chaque club donne aux dirigeants la possibilité de publier les convocations sur internet afin de les rendre accessibles à l'ensemble des parents, joueurs et supporters des 3 clubs.
- Les clubs, par l'intermédiaire du référent technique, doivent provoquer régulièrement des réunions avec les dirigeants et éducateurs pour s'assurer du bon fonctionnement du groupement ainsi que du respect de la charte.

#### **\* Engagement des Dirigeants et éducateurs :**

- Les dirigeants représentent les 3 clubs et sont aussi responsables du respect de la charte. Leurs comportements doivent être exemplaires en toute situation envers les adversaires, arbitres, joueurs et parents.
- Les dirigeants doivent avertir dans les plus brefs délais les 3 clubs en cas de problème de comportement ou de non respect de la charte par l'une des personnes concernées par le groupement (joueurs, dirigeants, parents...)
- Les dirigeants doivent accueillir dans le plus grand respect les adversaires et arbitres.
- Les dirigeants ont à charge de réaliser un planning de roulement des parents pour les déplacements et la tenue du bar.
- Les dirigeants, dans la mesure du possible, n'ont pas à prendre leurs véhicules pour rouler à la place des parents absents.
- Les dirigeants s'engagent à **donner un temps de jeu suffisant à chaque joueur** quelque soit ses qualités dans la mesure où aucun problème de comportement n'est constaté.

- Dirigeants et éducateurs doivent discuter ensemble des compositions d'équipes.

**- En cas de sureffectif, un planning de roulement doit être mis en place afin de s'assurer que tous les joueurs auront bénéficiés du même nombre de convocation en fin de saison, tous matchs confondus. Cependant, le comportement d'un joueur (respect, fairplay, ponctualité, assiduité aux entraînements, motivation) pourra être un critère de choix pour les dirigeants et éducateur en cas de problème.**

- Les compositions d'équipes ne devront en aucun cas tenir compte du club d'origine des joueurs.

### **\*Engagement des Joueurs :**

- Chaque joueur bénéficiera, quel que soient ses qualités techniques ou physiques, d'un temps de jeu suffisant sous réserve d'un bon comportement et du respect de la charte.

- Les joueurs ne jouent pas pour un club mais pour le groupement et pour l'équipe.

- Les joueurs doivent faire preuve de respect entre eux, envers leurs dirigeants et éducateur, adversaires et arbitres.

- Les joueurs doivent faire preuve de ponctualité, de fairplay, d'envie et d'assiduité aux entraînements et aux matchs.

- Les joueurs ont à charge le nettoyage des vestiaires d'entraînements et de matchs à domicile comme à l'extérieur.

### **\*Engagement des Parents :**

- Les parents sont responsables du comportement de leur enfant.

- En cas d'absence, ils doivent dans les plus brefs délais prévenir les dirigeants et éducateur.

- Ils sont garants de la ponctualité de leur enfant.

- Les parents ont pour devoir d'accompagner les joueurs en déplacement, matchs et entraînements, dans le respect des plannings. En cas d'indisponibilité, ils leur incombent de se faire remplacer par un autre parent et d'en prévenir les dirigeants.

- Les parents doivent tenir le bar lors des matchs à domicile dans le respect des plannings. En cas d'indisponibilité, ils leur incombent de se faire remplacer par un autre parent et d'en prévenir les dirigeants.

- L'accès aux vestiaires et zones de jeu sont réservés aux joueurs, dirigeants et éducateurs.

- Les parents doivent respecter les décisions des dirigeants et éducateurs.

<b>Signatures</b>			
Présidents	Dirigeant, éducateur	Joueur	Parent